



REGLEMENT DU TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES - TDJ  
CODEP 28 – Saison 2023/2024

---

## SOMMAIRE

<a href="#"><u>Article 1 : GENERALITES</u></a> -----	page 3
<a href="#"><u>Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU TDJ</u></a> -----	page 4
<a href="#"><u>Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS</u></a> -----	page 5
<a href="#"><u>Article 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION</u></a> -----	page 5
<a href="#"><u>Article 5 : LE CLUB HÔTE</u></a> -----	page 6
<a href="#"><u>Article 6 : RECOMPENSES</u></a> -----	page 7
<a href="#"><u>CALENDRIER</u></a> -----	page 7



## Article 1 : GENERALITES

1.1. Le Trophée Départemental Jeunes (TDJ) est une compétition organisée par le Comité Départemental d'Eure et Loir de Badminton (Codep 28) et est réservé aux jeunes joueurs inscrits dans les clubs du Codep 28 affiliés FFBA D pour la saison 2023-2024.

Pour cette compétition, les joueurs s'affronteront par catégories, selon les catégories fédérales : minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.

**Pour rappel :**

- **MINIBAD : né en 2016 et après**
- **POUSSIN : né en 2015 et 2014**
- **BENJAMIN : né en 2013 et 2012**
- **MINIME : né en 2011 et 2010**
- **CADET : 2009 et 2008**
- **JUNIOR : 2007 et 2006**

1.2. Cette compétition se déroule par étapes différentes (samedi et/ou dimanche). Réparties de la manière suivante :

Pour les étapes se déroulant sur 2 jours

Tableaux de simple pour toutes les catégories et de doubles pour les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

Les journées seront réparties comme ci-dessous :

**SAMEDI :**

\* **SIMPLE HOMME** des catégories **POUSSINS – BENJAMINS – MINIMES – CADETS et JUNIORS**

\* **SIMPLE HOMME de la catégorie MINIBAD**

\* **Doubles DAMES** des catégories **POUSSINES – BENJAMINES – MINIMES – CADETTES**

**DIMANCHE :**

\* **SIMPLE DAME** des catégories **POUSSINES - BENJAMINES - MINIMES - CADETTES et JUNIORS**

\* **SIMPLE DAME de la catégorie MINIBAD**

\* **DOUBLE HOMMES** des catégories **POUSSINS – BENJAMINS – MINIMES – CADETS**

**Attention : dans le cas où l'on aurait moins de 3 joueurs en simple homme MINIBAD ou moins de 5 joueuses MINIBAD, le Juge-Arbitre se réserve le droit de regrouper les 2 tableaux sur le jour qui sera le plus favorable.**

Pour les étapes se déroulant sur 1 jour

Tableaux de **simple uniquement** et les **catégories cadets et juniors ne seront pas invitées**

1.3. Le tournoi est ouvert aux catégories MiniBad (U9), Poussin (U11), Benjamin (U13), Minime (U15) et Cadet (U17) et Junior (U19)

1.4. La compétition est supervisée par un Juge Arbitre (JA) désigné par le Codep 28

1.5. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux (sauf les minibad et juniors)

1.7. Le tournoi est ouvert aux joueurs ayant un classement NC à D7 (sauf pour les juniors ou le classement maximum est P10).

1.8. Le montant des droits d'inscription au tournoi est fixé à 7€/Joueurs quel que soit le nombre de tableaux joués.

1.9. Pour participer au TDJ, il faut être à jour dans les paiements des TDJ précédents (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)

**L'inscription des joueurs doit se faire dans la catégorie d'âge à laquelle appartient le joueur.**

**Pour les catégories benjamins, minimes et cadets, le tableau sera divisé en 2 divisions : division principale pour les meilleurs classements et division secondaire pour les classements inférieurs. La limite n'est pas fixe, elle sera déterminée par le Juge-arbitre en charge de la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits et des côtes des joueurs au moment du tirage au sort.**

**Pour les catégories poussins et juniors, les tableaux pourront être séparés en 2 divisions si le nombre d'inscrits le permet.**

- Il est possible pour le référent qui inscrit un joueur de noter dans les commentaires qu'il souhaite que ce joueur soit obligatoirement positionné dans la division principale même si la côte du joueur est plus faible.
- **Des demandes de surclassements pourront être accordées exceptionnellement après validation par l'équipe TED Codep28**

1.11. Tous les tableaux se joueront avec des volants plumes, autorisation du volant plastique pour les joueurs classés NC-P12 (Priorité au volant plume en cas de désaccord).

Rappel : les volants hydrides ne sont pas homologués.

1.12. L'inscription des joueurs à chaque étape du TDJ doit se faire via le référent Jeunes du club où le joueur est affilié. Aucune inscription individuelle n'est autorisée.

1.13. Passé la date limite d'inscription aucun joueur ne sera inscrit. Il est donc nécessaire de respecter scrupuleusement la date de clôture indiquée.

## **Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU TDJ**

2.1 Les inscriptions se feront en ligne sur Badnet ; chaque club a un identifiant lui permettant d'accéder à la compétition. L'accès aux inscriptions sera donné suffisamment tôt par rapport à la date de la compétition et une date de clôture définitive des inscriptions sera également communiquée aux clubs.

Une fois la date de clôture des inscriptions atteinte, Badnet sera verrouillé ce qui ne permettra plus aucune saisie de nouveaux joueurs pour la compétition. Le responsable TDJ du Codep 28, Nicolas FALGUERA, procédera à la vérification des données saisies dans Badnet et constituera une première version de répartition des tableaux. Le juge arbitre de la compétition pourra ensuite procéder au tirage au sort après avoir fait les contrôles nécessaires.

2.2 Le règlement des droits d'inscription doit se faire obligatoirement par virement bancaire sur le compte bancaire du Codep 28 dès réception de la facture envoyée par mail par le Codep 28 dans les jours qui suivent la compétition (règlement sous 8 jours).

2.3. Un justificatif doit être transmis à la Trésorière du Codep 28, à l'adresse suivante : [tresocodebad28@gmail.com](mailto:tresocodebad28@gmail.com).

Paiement obligatoirement par virement, bien préciser le numéro de la facture.

Exemple Référence : Nom du club n° facture (ALBA 2324-003)

Pour rappel de l'article 1.9 : Pour participer au TDJ, il faut être à jour dans les paiements des TDJ précédents (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)

RIB CODEP 28

Crédit Mutuel Laisant FR76 102 783 736 000 011 245 001 79

Banque : 10278 Guichet : 37360 N° Compte : 00011245001

Clé : 79 Domiciliation : CM Laisant BIC : CMCIFR2A

### **Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS**

3.1. L'envoi des convocations aux référents clubs se fera directement via Badnet 5 à 6 jours avant la compétition. Chaque joueur doit prendre connaissance du jour (samedi et/ou dimanche) et de l'heure de convocation.

3.2. Une fois le tirage au sort effectué, tout forfait doit être justifié auprès du Juge-Arbitre mais surtout auprès de la ligue = [secretariat@badmintoncvl.fr](mailto:secretariat@badmintoncvl.fr)

Nb/ un forfait injustifié pourra donner suite à des sanctions : suspension sur l'étape du TDJ suivante (cf article 3.2 règlement TDJ - Codep 28) et/ou une suspension du joueur d'un minimum de 2 mois (application du règlement fédéral). Pour rappel, en cas de forfait volontaire ou injustifié sur une étape, le forfait s'appliquera sur l'ensemble des tableaux du joueur.

3.3. Les convocations sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au vendredi précédent l'étape du TDJ, il appartient à chaque référent club, et au Président d'informer les joueurs concernés pour toutes modifications.

### **Article 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

4.1. Le tournoi se déroule le samedi de 8h30 à 20h30 environ et le dimanche de 8h30 à 17h00 environ

4.2. Dans la mesure du possible, les tableaux Minibad, poussins et poussines se joueront entre 9h30 et 19h le samedi et entre 9h30 et 17h le dimanche.

4.3. L'accueil des joueurs débute à partir de 8h00 et les premiers matchs pourront être lancés à partir de 8h30 selon échéancier et participants.

4.4. Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Une délégation de responsabilité pourra être demandée au joueur. Cf l'officiel du badminton juillet 2019 – art 4.5 : Accompagnateurs. Un document est disponible pour les enfants qui ne seraient pas accompagnés par les parents – CF annexe 1 – autorisation parentale - délégation de pouvoir.

4.5. Une buvette est mise en place dans la salle par le club hôte.

4.6. Le règlement du tournoi est celui de la FFbAD. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont : Volants plumes : le Yonex Aéroclub 07 / RSL Grade 3. Volants plastiques : Mavis 300

4.7. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points. Les matchs se jouent en auto-arbitrage. En cas de présence d'arbitre(s) lors de ces compétitions, certains matchs pourront être arbitrés.

4.8. Il est demandé à chaque joueur de respecter le règlement sur « les tenues vestimentaires et publicitaires » – guide du badminton Edition 2020/1- chapitre 03.07 : Les principes sportifs > tenues vestimentaires et publicité.

En ce qui concerne les conseillers, une tenue vestimentaire réglementaire suivant le guide du badminton Edition-2019/1 chap 3.8 : Les principes sportifs > code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs.

4.9 Pour rappel : le coaching entre les points et jusqu'à la pause à 11 est interdit pour les catégories Minibad, Poussins et Benjamins et fortement déconseillé pour l'ensemble des jeunes. Le TDJ, se déroulant par classement CPPH, nous vous demandons d'éviter dans la mesure du possible de coacher les jeunes en dehors des pauses à 11 et en fin de set. « Le coaching intempestif » restera à l'appréciation du Juge Arbitre et celui-ci pourra vous demander de cesser vos interventions pendant les matchs, et ce à tout moment durant la compétition.

**Pour rappel : le temps de pause à 11 est de 1 minutes et le temps de pause à la fin du set est de 2 minutes.**

#### **Article 5 : LE CLUB HÔTE :**

Le club hôte doit fournir le matériel suivant pour le bon déroulement de la compétition (buvette, table de marque, terrains...).

Une connexion internet dans le gymnase est indispensable pendant toute la durée de la compétition.

Le club hôte mettra à disposition 2 à 3 personnes en permanence pour gérer la table de marque.

Ces personnes devront accomplir les tâches suivantes :

- Pointage des joueurs,
- Préparation des feuilles d'arbitrage et de rencontre,
- Annonce des matchs au micro,
- Enregistrement des résultats,
- Affichage des résultats.

Le club hôte doit fournir le matériel suivant :

- \* Electricité à la table de marque
- \* Ordinateur et imprimante
- \* Logiciel de la compétition (Badnet)
- \* 2 tables et 4 chaises (table de marque)
- \* Une sono
- \* Matériel de bureau (scotch ; papier ; surligneurs ; chronomètre)
- \* Numérotation et une plaquette par terrain
- \* 1 petit panier ou carton pour les volants usagés
- \* 1 bannette pour les affaires des joueurs
- \* 2 chaises par demi terrain
- \* Délimitation du plateau de jeu (Ruban, séparateur type Tennis de table...)
- \* Affichage des numéros des matchs en cours

Le Codep 28 doit fournir :

- \* Des scoreurs
- \* Récompenses

Si le club n'en possède pas, une tablette Score bad pourra être prêtée par le Comité départemental si le club en fait expressément la demande

## Article 6 : RECOMPENSES

Pour chaque étape du TDJ, une récompense sera remise aux vainqueurs et finalistes des tableaux ne se jouant pas en poule unique. Pour tous les tableaux se jouant en poule unique, seuls les vainqueurs seront récompensés.

Sur la catégorie POUSSIN, seront récompensés les vainqueurs, Finalistes et Demi-Finalistes.

Sur la catégorie MINIBAD, l'ensemble des participants recevra une récompense.

Il n'y aura pas de classement final en fin de saison spécifique au TDJ.

### CALENDRIER saison 2023/2024 :

**Dates TDJ :** 21 et 22 octobre 2023 à Lucé  
19 novembre 2023 à Nogent le Roi (simple uniquement sauf cadets et juniors)  
9 et 10 décembre 2023 à Orgères-en-Beauce  
16 et 17 mars 2024 à Fontaine la Guyon  
13 et 14 avril 2024 à Saint Rémy sur Avre  
1 et 2 juin 2024 à Bû

**Circuit Régional Jeunes :** 16 septembre 2023 à Saint Germain du Puy  
21 octobre 2023 à Blois  
18 novembre 2023 à Nogent le Roi (28)  
9 décembre 2023 à Chatillon sur Loire  
30 mars 2024 à Château-Renault  
1<sup>er</sup> juin 2024 à Morée

**Championnat Départemental Jeunes :** 20 et 21 janvier 2024 à Bonneval

**Championnat Régional Jeunes :** 17 et 18 février 2024 à Orléans